

Compte Rendu CTL DU 28 09 2020

Après avoir longuement débattu afin de juste faire respecter les textes (notamment les demandes de sujets à traiter à l'ordre du jour par les représentants du personnel ainsi que la tenue de CTL), la Directrice par intérim a donné les réponses suivantes aux différentes déclarations liminaires :

- Concernant le NRP (Nouveau Réseau de Proximité), cela a été suspendu durant l'état d'urgence sanitaire, mais depuis, tout a repris normalement !!!!! La DDFiP attend juste la décision du ministre pour la validation ou la modification du calendrier (sûrement d'ici mi-octobre) !!!!! Elle indique que la carte présentée en juin 2019 est toujours valable (seuls 3 points de contacts ont été rajoutés).
- Quant à la démétropolisation, là aussi une réponse est attendue dans la semaine pour savoir quel service est transféré, à quelle date, et avec quel effectif (il a été demandé jusqu'à 40 personnes). Annonce parue depuis sur Ulysse, ce sera 2023 avec un service d'appui à la publicité foncière.

Ordre du jour :

Le PV du 28 mai 2020 a été validé. Tous les précédents depuis les élections sont en attente.....sur le bureau de Mme Croizier.....Ce qui n'est pas normal car des décisions sont prises en séances et le PV est l'élément qui prouve les débats et propos tenus.

Concernant le paiement de proximité dans le réseau de la Française des Jeux :

La Direction nous confirme que cela a été mis en place en complément des paiements classiques actuellement car c'est quelque chose qui n'est pas totalement prêt (sans blague ? ah bon ? vous n'écoutez pas les remontées de vos agents!!!) car tout n'est pas encore dématérialisé, toutes les dettes n'ont pas encore de flash codes etc....De plus, nous avons pu constater au vu de la carte des établissements partenaires, qu'il n'y en a pas tant que ça voire même très peu dans le sud du département.....Pour nous, il est clair que certains buralistes ne veulent pas avoir à « gérer » toute une population sensible pour la faible rémunération apportée. Pour la Direction, tout va bien, il va y avoir de nouvelles adhésions. De plus pour la DDFiP, cela permettra :

- à terme de résoudre des problèmes de sécurité vu que nous ne manipulerons plus de fonds (pour **Solidaires Finances Publiques 43** cela va juste déporter le risque sur les buralistes)
- cela fera diminuer les coûts de gestion (**à comprendre suppressions d'emplois**)
- cela permettra d'orienter les agents vers des tâches à plus fortes valeurs ajoutées !!!!

Les élus du personnel ont dénoncé cette généralisation au mois d'août sans retour des expérimentations faites depuis février 2020. Nous avons aussi posé la question du contrôle des buralistes. La Direction a répondu que c'est la FDJ qui assume le risque et que les paiements arrivent dans le réseau à J+1.

Mais tout se poursuit, ainsi, le zéro cash va très vite arriver (sûrement courant 2021) dans l'attente notamment du 2nd marché avec la Banque Postale pour les institutionnels (ordonnateur avec les régies notamment). Il ne subsistera alors qu'une caisse par département située sur la commune dont dépend le tribunal (donc au Puy).

La Direction n'a pas pu répondre lorsque les représentants du personnel ont demandé si le coût était moindre en faisant cela. Pas de réponse car elle ne sait pas combien représente le coût du

recouvrement amiable dans notre réseau !!!!

Pour la Direction, cela permet en fait de répondre à des problèmes de gestion (il faut comprendre gérer la pénurie de personnel dans les services!!!).

Pour l'ensemble des représentants du personnel, cette mesure est une externalisation du service public. Le vote a donc été contre à l'unanimité.

La trésorerie de Vorey a demandé à changer le protocole de ses horaires variables pour passer d'une typologie de 4,5 jours à 5 jours. Demande établie à la demande de l'agent de Vorey. Le vote a été, de ce fait, pour à l'unanimité.

La centralisation sur le SIE d'Yssingeaux des demandes de quitus :

Pour la Direction, compte tenu des problèmes de Brioude, du Puy, du futur SIE unique sur le département, du sureffectif au SIE d'Yssingeaux !!!! (en fait après débat, il y a un A en sureffectif mais il manque un B en CLM) Selon la Direction, il était opportun de créer un service qui centralise cela avant l'heure pour homogénéiser les traitements. Cela permet des économies d'échelles (encore une fois!!!), cela sécurise le processus (car Le Puy et Brioude sont en difficulté) et les chefs de services sont d'accord.

Nous avons demandé pourquoi une telle hâte sachant que le portail national doit se mettre en place au 1er janvier 2021.....pas de réponse.....si ce n'est ce qui a été dit auparavant.

Solidaires Finances Publiques 43 et la CGTFIP 43 ont voté contre., FODGFIP43 s'est abstenu.

Solidaires Finances Publiques 43 a constaté que la Direction précise à chaque fois et pour chaque cas que les services sont en difficulté. Nous avons noté cela et proposé à la Direction de stopper les suppressions d'emplois car la principale cause des difficultés vient du manque de personnel. Proposition qui ne sera malheureusement pas suivie d'effets.....

L'accueil du public sur rdv dans les SIE :

La Direction veut maîtriser son activité (sous entendu, il manque du personnel pour recevoir le public encore une fois!!!!). Les élus du personnel ont dénoncé encore une fois qu'on passait d'une possibilité donnée à l'usager à une obligation. La Direction nous informe que les professionnels n'auront qu'à téléphoner pour prendre rdv. **Solidaires Finances Publiques 43** a demandé de ce fait comment trouver nos coordonnées téléphoniques puisqu'elles n'apparaissent plus sur les avis (qui sont en plus dématérialisés) et que la recherche sur les pages jaunes ne donne pas le numéro direct des SIE (nous avons invité la Direction à appeler le numéro fourni durant la séance!!!!).

Les représentants du personnel ont de ce fait voté contre à l'unanimité.

Horaires d'ouverture du SPFE :

Il faut statuer en CTL pour que cela ne soit ouvert que le matin. Pour la Direction cela permet de mieux maîtriser l'activité (encore et toujours !!!!!!!). Actuellement le délai est à environ 115 jours en réel. La brigade de renfort n'est plus là et une personne de l'EDR est toujours en soutien. Pour la Direction, avec la mise en place de la démétropolisation, il va sûrement y avoir des services d'appui pour les SPFE qui vont se mettre en place à distance.

Solidaires Finances Publiques 43 s'est abstenu (car c'est aussi une demande des agents), les autres élus ont voté contre.

Recrutement d'un agent contractuel C au SPFE :

Voilà nous y sommes, la loi du 20 juillet 2020 permet aux directions d'embaucher sous certaines conditions du personnel en CDD. Dans le cas présent, une annonce a été passée pour recruter quelqu'un correspondant à la catégorie C (pour la paie) mais dont on demande à minima le baccalauréat !!! Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Les représentants du personnel ont dénoncé le non appel d'agents sur les listes complémentaires des concours, ont demandé l'incidence sur les futures demandes de mutations nationales, sur l'établissement du tableau des effectifs.....La

Direction doit demander à la centrale (là aussi encore une fois!!!)

La Direction explique que cette embauche est possible car il n'y avait plus de demande de mutation sur la Haute-Loire de C titulaire, qu'il y a des vacances d'emploi (2) et/ou qu'il y a -6,9 C en équivalent temps plein. La Direction en profite pour préciser que les temps partiels ne sont plus totalement compensés (en ALD).....il faut traduire, en dehors des temps partiels de droit (enfant en bas âge), les demandes de temps partiels pour « convenances personnelles » risquent d'être de plus en plus refusées.

Les personnes retenues passeront des entretiens d'ici le 6 novembre pour signer le contrat avant la fin d'année pour la personne retenue.

Solidaires Finances Publiques 43 en a profité pour demander où cela en était pour l'embauche de l'agent PACTE (car pas de communication encore une fois en dehors de ce qui avait été mis sur Ulysse il y a un bout de temps). Un contrat PACTE va être recruté, il sera affecté sur le SIP du Puy au 1er décembre 2020.

Démétropolisation :

Réponse de Bercy attendue dans la semaine. La date d'effet peut aller de 2021 à 2026 !!! Le service transféré sera localisé sur Terrasson....à voir où en fonction de sa taille et du délai d'installation. Réponse donc sur Ulysse, le service comptera entre 35 et 40 personnes, en 2023, et sera un service d'appui à la publicité foncière (attention ce sera un service de soutien national bien évidemment)

Télétravail :

Au 21 septembre, il y a :

- 11 conventions de télétravail hors COVID
- 22 personnes en télétravail sur prescription du médecin de prévention (12 à temps plein et 10 en fractionnés).

Nous avons appris que la Direction a demandé aux IP d'effectuer un audit pour savoir quelles tâches pouvaient être effectuées en télétravail.

La Direction attend la note de la DG pour mettre en place la prochaine campagne. Il est à rappeler que les conditions de télétravail «classiques » n'apportent pas les mêmes avantages techniques que celui mis en place durant le COVID (duplication du poste de travail avec accès au partage du poste par exemple). Nous avons demandé à ce que les agents qui feront des demandes soient bien mis au courant des avantages et surtout de toutes les contraintes auxquelles ils devront faire face.

La Direction précise avoir reçu 24 ordinateurs neufs et 1 ultra portable commandés par la Centrale. Ce matériel a été mis en réserve en cas de problème sanitaire mais aussi dans l'attente de la note de campagne télétravail. Il y a aussi environ 50 ordinateurs en réserve (ceux récupérés de l'ENFIP durant la crise sanitaire) mais qui ne sont pas tous compatibles avec Windows10. La Direction les déploie en fonction des demandes par rapport à la situation sanitaire de chaque poste.

Situation sanitaire :

Le port du masque est donc obligatoire dans les services (sauf bureau individuel) depuis le 1er septembre. Des ASA et le télétravail sont mis en place pour les personnes vulnérables avec des aménagements de poste lorsque cela est possible. Les cas contacts sont mis en septaine. Si un agent est positif dans un service, c'est le médecin de prévention qui contacte les autres agents et voit qui est « cas contact » ou pas (il faut qu'il y ait eu proximité sans port du masque comme pause déjeuner ou café avec le cas positif par exemple) puis c'est une prise en charge par la CPAM.

Prime COVID :

Solidaires Finances Publiques 43 a encouragé les agents à demander des explications à la Direction sur la non attribution de la prime ou sa minoration à 330€. La réponse de la Direction aux différentes demandes fut une réponse « bateau » et similaire à tout le monde, voir pas de réponse lorsque des agents argumentaient en détails le travail effectué. Face à cela, voici les réponses apportées en CTL par la Direction.....chacun appréciera...

Pour bénéficier de la prime minimum (330€), il fallait avoir été en présentiel minimum 18 jours (bon à savoir a posteriori et surtout lorsqu'on vous impose de rester chez vous sans vous donner les moyens de télétravailler). Pour bénéficier de 1000€, il fallait travailler tout le temps (présentiel+télétravail, toujours bien quand on ne vous en donne pas les moyens). Quand nous avons demandé à la direction pourquoi les 1000€ n'avaient pas été attribués au maximum de personnes que prévoyait l'instruction (27 agents auraient pu/dû percevoir 1000€, 21 agents les ont euh.....donc 6 agents auraient pu/dû percevoir 1000€ au lieu de 330€!!!!). La Direction nous affirmant que cela a été un choix délibéré de sa part et que le présentiel était le critère n°1. Et cerise sur le gâteau, Mme Croizier se justifiait par la phrase suivante : «tous les agents n'ont fait que leur boulot, ils n'ont rien fait d'extraordinaire»!!!! Chacun appréciera et comprendra la juste reconnaissance du travail accompli par nos hautes têtes pensantes à hauts revenus.....

Questions Diverses :

Congés spoliés durant le COVID :

Les élus ont fait remarquer à la Direction que le ministre avait spécifié que les agents venant travailler durant le confinement seraient crédités d'une journée complète quel que soit le temps de travail effectué. La Direction locale, elle, a choisi de comptabiliser par demi-journée.....

La Haute-Loire devrait avoir un(e) nouveau(elle) directeur (trice) départemental d'ici le 1er décembre a priori (il peut désormais venir de notre administration, d'une autre voire même du privé.....)

Le déménagement de la trésorerie du Puy Ville devrait avoir lieu mi-novembre si tout va bien. Mais le précédent bail courant encore un peu, la Direction considère avoir une marge.

La trésorerie hospitalière sera créée au 1er septembre 2021, la demande a été validée.

Les représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CTL :

Frédéric GABRIEL/Stéphanie CANTAT/Guilhaume PONS/Noémie-Lucie SOYEZ/Jean-Louis DO-CARMO/Angélique DUCROQUET